



## **TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC**

### **LISTE DES DOCUMENTS**

#### **COURT SEJOUR – VISITE TOURISTIQUE (MEMBRE DE LA FAMILLE D’UN CITOYEN EUROPEEN)**

***Vous souhaitez vous rendre en Italie pour une visite familiale pour un membre de l’UE Parents, beaux parent, Frères, Sœurs ou fils/filles sans l’intention de vous y installer et votre séjour ne dépassera pas 90 jours.***

**Avertissement :** Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s’il le juge nécessaire à l’évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original en vision.
- Dans l’ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits en Italien Tous les documents originaux doivent être apostillé par les autorités marocaines compétentes.
- Tous les documents originaux doivent être traduits par un traducteur reconnu par le consulat général Italien du Casablanca.
- Tous les documents doivent être présentés avec leurs copies.

### **DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS**

**Formulaire de demande de visa**

Original Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3<sup>ème</sup> page). ([Télécharger](#))

**Une photo d’identité**

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande.

**Passeport originale et copie**

- Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d’expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention “visa” afin d’y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 5 ans.
- Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d’identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.



Carte d'identité nationale (C.I.N), photocopie

Lettre d'invitation de la part de citoyen(ne) européen(ne) avec copie du passeport ou la carte d'identité Italienne, original et copie (Télécharger Modèle)

*Copie du passeport Italien ou la carte d'identité italienne où figure l'apposition de signature du citoyen(ne) européen(ne).*

Preuve de lien de parenté avec les citoyen UE :

- Preuve du lien de parenté avec un citoyen de l'UE :
- - Auto-certification de mariage remplie ([Modèle à télécharger](#))
- - Acte de naissance de l'enfant marié à un citoyen de l'UE, original et copie, ou
- - Acte de naissance de l'enfant demandant un visa, original ou
- - Auto certification de naissance d'un citoyen de l'UE, dûment remplie ([Modèle à télécharger](#))

Assurance de voyage, original et copie

*L'assurance voyage doit :*

- Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour
- Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum
- Couvrir toute la durée de votre séjour. (Plus d'information).

Réservation du billet aller ou billet ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels.

Pour les Cas Parent et Parent à charge : Preuve des moyens de subsistance pendant le séjour du demandeur de visa sur le territoire des États membres

- Relevé d'un compte bancaire au Maroc pour les trois derniers mois, ou
- Autre justificatif des ressources financières disponibles (carte de crédit internationale accompagnée de son relevé bancaire, bordereau d'échange de devises).
- Documents de qualification de son statut socioprofessionnel (argent, certificat de pension, déclarations...)